



Les jours de repos compter dans les congés payer

Par **alineee**, le **25/03/2009** à **03:17**

bonjours a tous,je suis actuellement en cdi 35h dans une maison de retraite,je travail 10h par jour donc forcément j'ai 3 ou 4 jours de congés dans la semaine le problème c'est que quand j'ai voulu prendre mes congés payés mon entreprise a mis dedans les jours de repos donc a la base je voulais 4jours de congé payé et résultat j'ai eu que 2jours ou je travailler et donc 2jour ou j'étais habituellement en repos.on ma dit qu'il avait le droit si c'est réellement le cas je trouve cela injuste car a la place d'avoir 5 semaine de congés payé en réalité j'ai que 2,5 semaine ou je travail et le reste compter dans mes repos es normal?

Par **Aquanaute13**, le **23/04/2009** à **21:48**

Bonsoir alineee

La réponse est tardive mais je suis un membre assez récent et j'explore les différentes rubriques petit à petit.

Donc les congés payés annuels se décomptent en jours ouvrables (du lundi au samedi) quelle que soit la nature de ces jours (travaillés ou non). Seuls les congés conventionnels peuvent être décomptés en ouvrés si votre convention collective ou un accord de branche ou accord conventionnel le prévoit.

pour info: quelle est votre convention collective?

Cordialement
Aquanaute13